



Syndicalisation L'activité militante du SNETAP-FSU s'organise à plusieurs niveaux

Au niveau local

Celui de la section d'établissement constitue un maillon essentiel de son organisation. En effet, le premier contact avec le syndicat se noue le plus souvent à ce stade. Besoin d'une information, souci de connaître ses droits, à fortiori lorsque l'on appartient à la catégorie des « sans grade » que sont les contractuels. Comme le dit Florence Andrès, ex contractuelle, aujourd'hui secrétaire de la section SNETAP de Tours Fondettes (37) « Quand on est dans une situation aussi peu stable que celle de contractuel, on s'adresse au syndicat pour avoir des informations, et ne pas se sentir seule ».

Chacune peut donc s'adresser, à tout moment, à celui ou celle qui exerce la responsabilité de secrétaire de section, c'est à dire la responsabilité d'animer la vie syndicale locale. C'est bien sûr de la responsabilité

de la section locale que de saisir le niveau adéquat (régional ou national) lorsque des dérives sont constatées sur le plan humain, organisationnel, pédagogique.

Des réunions de la section sont organisées plus ou moins régulièrement, à commencer par celle de septembre. Elle permet de faire le point sur la rentrée dans l'établissement. C'est l'occasion aussi de connaître les militants de la section lorsque l'on arrive dans un nouvel établissement ou que l'on débute sa carrière.

Au niveau régional

La vie syndicale du SNETAP-FSU s'organise également au plan régional. C'est un niveau de responsabilité qui « s'est singulièrement accentué depuis la déconcentration de l'enseignement agricole en 2005 » comme le souligne Olivier Gautie, secrétaire régional de Midi Pyrénées.



En effet, l'essentiel des mesures de cartes scolaires (ouvertures et fermetures de classes) se décide maintenant au niveau régional.

Au niveau fédéral

Comme une trentaine d'autres syndicats de différents Ministères, le SNETAP appartient à la FSU, première organisation syndicale au Ministère de l'Agriculture et première fédération dans la Fonction Publique d'Etat.

Les échanges entre ces syndicats dans le cadre de l'activité de la FSU, constituent une réelle richesse en permettant à chacune d'élargir son horizon.

CAP

Le Snetap-FSU, première organisation syndicale des enseignants du secondaire

Plus de 7000 agents (PCEA, PLPA ou CPA) étaient appelés à élire leurs représentants dans les commissions administratives paritaires (CAP). C'est presque 500 inscrits sur les listes électorales de moins qu'il y a trois ans, ce qui reflète bien la politique de suppressions d'emplois que le Snetap ne cesse de combattre.

Avec près de 60% des voix chez les PLPA, et près de 70% chez les PCEA, le Snetap-FSU confirme sa place de première organisation syndicale parmi les enseignants du secondaire.

Venant après les presque 80% obtenus chez les CPE, le message envoyé par les personnels enseignants et de vie scolaire est clair. Le ministre de l'Agriculture doit entendre les revendications que le Snetap, au sein de

l'intersyndicale, ne cesse de lui répéter depuis des mois : l'enseignement agricole public ne se résigne pas.

Le Snetap-FSU conserve ainsi tous les sièges chez les CPE et les PCEA, et 4 sièges sur 5 chez les PLPA. Présent dans la quasi-totalité des CAP et CCP des autres catégories de personnels de l'enseignement agricole public, où il est souvent majoritaire, le Snetap s'attache à défendre les situations individuelles de tous les agents (qu'ils soient titulaires ou contractuels), avec le souci permanent de la transparence et de l'équité. Fort de ses résultats, le Snetap, qui combat en permanence l'arbitraire, la méritocratie et le copinage que l'administration voudrait imposer, doit, plus que jamais, être entendu.



Cotisation

Adhérer au Snetap. Comment faire ?

L'adhésion

Au Snetap l'adhésion se fait par l'intermédiaire de la section d'établissement. Car si le fait d'adhérer à un syndicat est bien un acte individuel, seule l'action collective permet de faire avancer les choses. La section locale est donc le lieu privilégié d'échanges entre les adhérents d'un même établissement.

Pour rejoindre le Snetap ou renouveler votre engagement, le ou la secrétaire de section est votre interlocuteur-trice.

La cotisation

Les cotisations représentent la principale source de financement du syndicat. C'est ce qui lui permet de fonctionner, d'informer ses adhérent-e-s (au travers de son site internet ou de son bulletin « l'enseignement Agricole »), de mettre en œuvre des actions, de soutenir des camarades.

Les montants des cotisations,

inchangés depuis plusieurs années, sont calculés en fonction de l'indice de rémunération. De plus la cotisation est déductible de l'impôt.

Le paiement

Pour vous acquitter de votre coti-

sation vous pouvez opter pour le prélèvement automatique, reconductible ou simple, qui est fractionné en 4 parts.

Nouveauté cette année pour le renouvellement, votre secrétaire de section vous remettra une fiche

pré-remplie que vous n'aurez qu'à signer si votre situation n'a pas changé. Pour les nouveaux adhérents, vous pouvez remplir et télécharger, sur le site du Snetap, un bulletin d'adhésion qui vous permettra ainsi de simuler le montant de votre cotisation.



l'enseignement agricole



POUR VOUS DÉFENDRE, VOUS PRÉFÉREZ QUOI ?



**POUR LA DÉFENSE
DU SERVICE PUBLIC.
AGISSONS ENSEMBLE.**



Réformes pédagogiques Le Snetap dénonce précipitation, impréparation et reculs

Sur tous les fronts des rénovations pédagogiques, le SNETAP a pesé pour infléchir les mesures les plus injustes de ces réformes dont le principal objectif du gouvernement est de diminuer le nombre de postes d'enseignant. Mais beaucoup reste encore à faire.

Rénovation de la voie professionnelle

Les classes de Seconde Professionnelle version Bac Pro 3 ans ont été mises en place à la rentrée 2009 dans l'improvisation la plus totale et les difficultés d'ordre pédagogique sont apparues rapidement : comment faire avec moins d'heures ? Quel contenu pour les Enseignements à l'Initiative des Établissements ? Quelles modalités d'évaluation pour certifier le BEPA ?

Contrairement aux engagements pris par Michel Barnier, les classes spécifiques n'ont pas vu le jour faute de volonté politique.

Le Snetap continuera à mener la bataille pour qu'aucun élève ne reste sur le bord du chemin, faute de lui avoir proposé une solution adéquate soit dans le cadre d'une classe spécifique, soit dans le cadre d'un dispositif de soutien en 1^{er} Bac Pro.

Réforme du lycée

Une réforme se traduisant par une diminution importante des volumes horaires et laissant un tiers du temps scolaire à l'autonomie de l'établissement est inacceptable.

Et même si les spécificités de l'enseignement agricole sont reconnues par l'enseignement d'exploration « *Ecologie agriculture territoire et développement durable* », on est loin du compte. En effet, les horaires dévolus à cet enseignement sont ridiculement insuffisants.

Le Snetap continuera à exiger l'abondement des 10h hebdomadaires destinées aux enseignements en groupes à effectifs réduits pour arriver à 12h dont 1h30 serait fléchée « EATDD », seule solution pour préserver cet enseignement phare de notre enseignement.

Rénovation des BTS

là encore la précipitation a rendu très difficile la mise en place du module M11 et la parution tardive des textes concernant les référentiels et les modalités d'évaluation pour les 3 BTS rénovés à la rentrée 2009 a dérouter les étudiants et les enseignants.

Précarité Le Snetap auprès des précaires

Comme l'a réaffirmé notre dernier congrès national, la lutte contre la précarité constitue une priorité de notre action syndicale. Ce mandat fort que localement, régionalement et nationalement, nous nous employons à faire vivre au quotidien, plus déterminés qu'hier mais moins que demain, s'exprime tant dans l'accompagnement, l'information, le conseil et la défense des intérêts

individuels (recours devant les tribunaux contre les abus de CDD) que dans la poursuite des luttes collectives en matière de dépréciation (plan de titularisation).

Conformément au Statut général de la fonction publique, nous nous opposons à une gestion contractuelle pourvoyeuse de précarité et exigeons une véritable politique d'emplois statutaires de fonctionnaires.

Action Se syndiquer au SNETAP-FSU, c'est clairement faire le choix d'un syndicat qui ne renonce pas à défendre l'Enseignement Agricole Public et ses personnels

À l'heure où d'aucuns accompagnent, sans état d'âmes, les prétendues réformes des lycées, le SNETAP mène un syndicalisme de propositions et d'action. Les réformes que nous refusons de cautionner et contre lesquelles nous avons engagé de nombreuses actions sont celles, par exemple, de l'autonomie galvaudée à tous les étages qui se solde par une gestion déréglée

de la pénurie et une atteinte à la valeur des diplômes nationaux, de l'individualisation bricolée au détriment des horaires disciplinaires et de nos spécificités... ou encore celle de la formation des maîtres, stagiaires externes « balancés » 12h par semaine devant les classes sans formation - celle-ci se réduisant désormais à 7 petites semaines sur l'année, avec des conseillers pédagogiques « de proximité », parfois à 80km du stagiaire, un dispositif qui en clé de voûte vient encore ajouter de la précarité à la précarité avec l'embauche de contractuels régionaux à 50% à « service mobile »

Non, résolument, si le SNETAP n'est pas du genre à quitter la table pour simplifier la tâche à l'Administration, il continue à exiger le retrait de ces contre-réformes, qui, sous couvert d'innovations, ne visent au final qu'à faire passer la réduction arbitraire des effectifs dans l'enseignement public et la fonction publique en général. C'est pourquoi le SNETAP a lancé des appels au boycott et fait toujours des propositions alternatives.

Ainsi, après avoir obtenu un

moratoire sur les suppressions d'emplois 2010 dans l'EAP, grâce à nos actions déterminées de l'année scolaire 2008/2009 (rétention des notes, manifestation nationale du 11 juin et blocage des centres de correction d'examen), le SNETAP a encore livré la bataille aux côtés des personnels de nos établissements toute l'année durant.

On retiendra sur le 1^{er} trimestre la mise en place d'un Comité de Défense et de Développement de l'EAP (associations de parents, syndicats agricoles, partis politiques d'opposition...), qui s'est constitué sur la base de nos 21 Propositions pour l'EAP. En effet, résister, pour le SNETAP, c'est toujours proposer, et de même c'est ne jamais renoncer à lutter contre tout ce qui va à l'encontre du bien public.

Dès lors, ne s'interdisant aucun moyen d'action et refusant de se payer de mots, le SNETAP a contribué à forger et à faire vivre un front unitaire et interservice, avec la CGT et SUD, qui dès le mois de mars a interpellé avec force le Ministre de l'Agriculture à l'occasion du Salon de l'Agriculture (« die in » dans les allées),



puis le combat s'est amplifié dans les 3 mois qui ont suivi, avec pas moins de 10 occupations de Direction Régionale de l'Agriculture et une action nationale d'envergure d'invasion de 4 bâtiments publics du Ministère le 17 juin. Les 400 collègues, réunis à la Bourse du Travail, ont lancé ce même jour un appel solennel à poursuivre et amplifier notre combat légitime dès la rentrée.

Pour le SNETAP : « Résister est un verbe qui se conjugue au présent » (Lucie Aubrac) et... ensemble ! Parce que ensemble, nous sommes le SNETAP !

Retraites, 7 septembre 2010 Manifestation contre une réforme injuste

Le 12 juillet dernier le président de la République s'est essentiellement employé à justifier sa « réforme » injuste des retraites qui pourtant n'apporte aucune solution pérenne aux problèmes de financement, faisant le choix d'un apport financier minime des hauts revenus, des revenus du capital et des entreprises, l'essentiel des « efforts » portant sur les salariés, les femmes et les jeunes !

Avec cynisme le Président a parlé de « justice » mais s'est bien gardé d'assumer la baisse bien réelle du niveau des pensions, le creusement des inégalités notamment entre les hommes et les femmes...

Avec dogmatisme, il a confirmé le recul de l'âge légal de départ

à la retraite, élément « non négociable » selon lui, tout comme l'augmentation du taux de cotisation des fonctionnaires et la baisse de leurs salaires nets.

Pour la FSU ce projet reste injuste et inacceptable. Elle confirme son exigence de retrait.

Confisqués aux salariés l'allongement de l'espérance de vie, cette réforme projetée de reporter l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans. C'est inacceptable ! Le relèvement des bornes d'âge entraînerait une baisse générale des pensions et aggraverait les injustices en matière de retraites.

Et dans la Fonction publique des mesures concernant l'alignement du taux de cotisation, la situation faite aux mères de famille et la



mise sous condition du minimum garanti demeurent. Ce sont autant de reculs indéfendables !

Dans le même temps, un plan de rigueur et d'austérité sans précédent, même s'il refuse de dire son nom, est mis en œuvre : dégradation du pouvoir d'achat des agents publics, remise en cause des services publics avec 100 000 postes supprimés en 3 ans et encore 34 000 suppressions prévues au budget 2011 ! Autant de régressions qui vont toucher aussi bien la justice, l'éducation, la culture, la santé... ! Pour faire échec à cette politique, la FSU appelle

les personnels à se mobiliser massivement dès les premiers jours de la rentrée à l'appel de ses syndicats.

La FSU appelle à faire du 7 septembre une grande journée de grève et de manifestations avec l'ensemble des salariés du public et du privé, les demandeurs d'emplois, les jeunes et les retraités pour refuser cette réforme des retraites et pour des solutions justes pour pérenniser les retraites par répartition et améliorer le code des pensions.

(extraits du communiqué FSU du 13 juillet 2010)

Enseignement Maritime il faut faire d'autres choix !

Depuis le passage de l'Enseignement Maritime à la fonction publique en 2002, le SNETAP-FSU se bat aux côtés des personnels des LPM pour les défendre et exiger que l'enseignement maritime soit traité à totale parité avec l'enseignement

agricole (respect des statuts des personnels et des obligations de service, dotations en personnels accrues dans les établissements, résorption du taux très élevé de précarité, renforcement du système d'appui pédagogique...). Outre les dossiers individuels que

nous avons été conduits à traiter - et à régler avec succès -, le SNETAP-FSU a obtenu des avancées significatives pour les personnels : renforcement des équipes de surveillance par la création de postes d'assistants d'éducation, ouverture de postes au concours PLPA dans les disciplines générales, mise en place de sessions de préparation au concours PLPA, obtention de l'heure de première chaire pour les classes de baccalauréat professionnel, création de postes de directeurs adjoints, création de référents disciplinaires pour l'appui pédagogique, accès des élèves de Bac Pro CGEM à la formation d'officier chef de quart passerelle et machine créé à l'hydro de Marseille, double-

ment de l'indemnitaire des ex-OEA surveillants acté par un programme pluriannuel de rattrapage de 2009 à 2011...

Pourtant, nous sommes encore très loin aujourd'hui des ambitions que le précédent directeur des Affaires Maritimes, Damien Cazé, affichait pour l'Enseignement Maritime au printemps 2009 pour justifier le maintien de celui-ci sous la tutelle du ministère de l'Écologie

Aujourd'hui plus que jamais, les personnels de l'enseignement maritime doivent s'unir. Se syndiquer, c'est refuser la fatalité de la stagnation ou du recul et croire que des progrès sont possibles. Rejoignez nous en adhérant au SNETAP-FSU.



Sommaire

Il est urgent de relancer l'enseignement agricole public.....	p. 2	CFA/CFPPA, pour l'organisation d'un service public de formation professionnelle.....	p. 5
TOS, décentralisation, des situations disparates.....	p. 3	Au sein de la FSU le Snetap et des syndicats partenaires pour défendre les personnels.....	p. 5
« Mastérisation » ? Oui, mais pas celle là.....	p. 3	Portrait, adhérer et participer aux débats.....	p. 6
Rénovations pédagogiques, le Snetap exige le maintien de diplômes nationaux et une formation de qualité pour tous.....	p. 4	Syndicalisation, comment ça marche ?.....	p. 6

Encart « adhésion » inséré au milieu de la revue ainsi qu'un calendrier 2010-2011 et un 4 pages « Action ». ?????
L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 01 49 55 43 83
CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513 - Dépôt légal : juil.-août 2010.

